

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES



22^{ème} Rallye Régional VIENNE GLANE PORTE OCEANE DU LIMOUSIN 28 et 29 SEPTEMBRE 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 28 Juillet 2024

Ouverture des engagements : 28 Juillet 2024

Clôture des engagements : 21 Septembre 2024

Distribution du carnet d'itinéraire : Samedi 28 Septembre 2024

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint-Junien

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 28 Septembre 2024

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Vérifications administratives : Samedi 28 Septembre de 12h45 à 17h45

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint-Junien

Vérifications techniques : Samedi 28 Septembre de 13h à 18h

Parking du Châtelard à Saint-Junien

Heure de mise en place du parc de départ (obligatoire dès le passage aux vérifications techniques)

Samedi 28 Septembre 2024 à partir de 13h15

Parking du Châtelard à Saint-Junien

Fermeture du Parc de Départ : Samedi 28 Septembre 2024 à 18h30

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 28 Septembre 2024 à 16h00

Salle des Congrès Avenue du Châtelard à Saint-Junien

Publication des équipages admis au départ : Samedi 28 Septembre 2024 à 19h30

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 28 Septembre 2024 à 19h30

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application Sportity code : **VG2024**. Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Briefing des pilotes : distribué et émarginé aux vérifications administratives.

Départ de la 1^{ère} VHC (1^{ère} Moderne 15mn après la dernière VHC) : Dimanche 29 Septembre 2024 à 8h

Départ de la 2^{ème} Section dans l'ordre du classement de l'ES1 pénalités non comprises

Arrivée de la 1^{ère} Voiture VHC au Parc Fermé Final à partir de 15H35

Vérifications finales : dès l'arrivée de l'épreuve au Garage Morichon 75, Avenue Henri Barbusse à Saint-Junien.

Publication Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats provisoires du Rallye : 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix sur le Podium d'arrivée : Parking du Châtelard à Saint-Junien

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « Terre de Saint-Junien » organise les 28 et 29 Septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif le **22^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le numéro **39** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **450** en date du 25/06/2024

Comité d'Organisation

Président : Jean BRASSEUR

Membres (ordre alphabétique): Josée BRASSEUR, JF DUPRE, Didier GROS, Yves MORAND, Chloé MORICHON, Laurent PEYRAUD, Fabrice PLONCARD, Bruno ROBERT, Benoît SADRY, Benoît THOUVENIN, Michel THOUVENIN.

Secrétariat du Rallye, réception des engagements :

Josée Brasseur : Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice s/Vienne

Téléphone : 06.79.01.15.84

Mail : asaterre.stjunien@gmail.com

Permanence du Rallye : le Dimanche 29 Septembre 2024

PC Salle des Congrès 05.55.02.74.39

Organisateur technique

Nom : ASA TERRE DE ST JUNIEN

Adresse : Allée de Chambéry 87200- Saint Brice sur Vienne

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques COURMONTAGNE	Licence n°1184
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Annie FOURCADE	Licence n°15323
	Catherine CONDEMINE	Licence n°56617
Directeur de Course de l'Epreuve	Roger DESMOULIN	Licence n°4799
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	Françoise BOUCHON	Licence n°17644
	Guy TRONCAL	Licence n°1056
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jean Pierre RAYMOND	Licence n°122015
	Yves ESCLOUPE	Licence n°76046
	José PERROT	Licence n°6570
	Elisabeth PERROT	Licence n°6767

Commissaire Technique responsable	Jean Luc PHELIPEAU	Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	Didier GENRIES	Licence n°22842
	Aurélien PINHO	Licence n°259271
	Alexandre BOURON	Licence n°329549
	Jacky FIORESE	Licence n°29296
Médecin chef	Protection Civile	
Chargés des relations avec les concurrents	Jean François FOURCADE	Licence n°8460
	A définir	
Chargé des relations avec la presse	Laurent CLAVault	Licence n°239250
Chronométrateurs	Alain SYLVAIN	Licence n°235828
	Corinne DUFAU	Licence n°3671
	Sylvie SAGE-PERCHEZ	Licence n°119114
	Laurent LAPOUGE	Licence n°13530
	Evelyne PEROCHE	Licence n°84527
Classement	CHRONOLIVE	
Speaker	Gérard COEFFE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2024
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement.

L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera choisie lors de la distribution du carnet d'itinéraire.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **22^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 Septembre 2024.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **22^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin** et du **10^{ème} Rallye Régional VHC Vienne Glane Porte Océane du Limousin**, le nombre maximum d'engagés est fixé à 100 véhicules (moderne et VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 € (2)
- tarifs avec réductions :
 - Pilote ou Copilote ASA : 280 €
 - Equipage complet ASA : 270 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement sur le Parc d'Assistance situé dans la zone de Boisse de Saint-Junien.

Installation possible à partir du Vendredi 18h.

Aucun piquetage ne sera autorisé.

Le Plan du Parc d'assistance sera indiqué sur SPORTITY code VG2024

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 22^{ème} Rallye Régional Vienne Glane Porte Océane du Limousin représente un parcours de 140.60 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.50 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 JAVERDAT 9.5 km

Es 2-4 ORADOUR SUR GLANE 5 KM

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Samedi 28 Septembre 2024 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les reconnaissances seront contrôlées par des représentants de l'organisation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES 1 « JAVERDAT » pénalités non comprises.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La Remise des Prix se déroulera le 29 Septembre à la Salle des Congrès, Avenue du Châtelard à Saint-Junien.

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème
Prime à la Classe				
1 et 2 partants	140			
3 et 4 partants	180			
5 et 6 partants	200	100		
7 à 10 partants	240	120	80	
Plus de 10 partants	280	140	100	50
Prime Scratch	300	200	100	

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : R1A avec R1B, R2B avec R2C et R2J, R3C avec R3T.

Les Primes Scratch et Classe ne sont pas cumulables (seule la plus avantageuse sera prise en compte)

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (seule la plus avantageuse sera prise en compte).

Les montants du barème ne s'appliqueront à 100% que dans le cas d'un nombre de partants compris entre 80 et 100 « Moderne »

Si le nombre de partants est inférieur à 80, les primes seront calculées au prorata du nombre de partants (Ex : 79 partants, 79% de la prime)

Si le nombre de partants est inférieur à 60, il n'y aura pas de primes.

Des coupes et ou cadeaux seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch ainsi qu'aux premiers de classe.

Des lots seront distribués à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2025 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la Remise des Prix).
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la Remise des Prix

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.